

Circulation en douceur.

Dans le bulletin municipal "Vivre à Antony" du mois de novembre 2007¹, la municipalité publie un article sur "la circulation en douceur". Cet article est articulé autour de 2 sujets :

➤ **Les aménagements,**

Après avoir rappelé différentes définitions (zone 30, pistes cyclables), l'article évoque succinctement les aménagements possibles. Cependant aucune carte des aménagements actuels et futurs n'est jointe et l'article n'informe donc pas le lecteur des possibilités de déplacement.

➤ **Les devoirs des cyclistes**

L'article rappelle avec justesse et précision les devoirs des cyclistes selon le code de la route actuel. Il faut cependant savoir qu'un "code de la rue" est actuellement à l'étude : son but est de tenir compte, bien davantage que le code de la route, conçu autour de l'automobile, des besoins des circulations douces, dont en particulier le vélo.

Une photographie affiche "l'exemple à ne pas suivre": vélos cadénassés sur une barrière de sécurité. Mais les raisons de ce comportement ne sont pas évoquées :

- Parkings à vélo en nombre insuffisant : les 195 places de parking à vélo citées constituent un nombre ridiculement insuffisant pour une commune de 60 000 habitants disposant de très nombreuses places de stationnement de voitures. Les parkings à vélo sont pleins et les personnes se garent où elles le peuvent
- Manque de sécurité dans les parkings : beaucoup de vols et peu de solution trouvées par la mairie pour y remédier,
- Manque de signalisation : les parkings ne sont pas signalés dans les rues (exemple parking du marché)
- Emplacement inadapté : pour être efficaces, il faut que les parkings soient au plus près de la destination, en général à moins de 50 mètres, ce qui n'est souvent pas le cas à Antony. Ils doivent être protégés par un abri.

Nous nous posons la question de l'objectif de cet article. Tel que rédigé, mettant l'accent sur les contraintes plutôt que sur les objectifs, il ne semble pas s'adresser aux habitants pour les encourager à utiliser leur propre bicyclette à l'intérieur d'Antony.

L'article ne montre pas que la municipalité a réalisé tout le potentiel de la circulation douce pour l'avenir de notre commune, ni qu'elle porte attention à l'expérience des villes qui sont plus avancées dans ce domaine.

Antony à Vélo vient de rédiger des propositions² qui ont été envoyées à la municipalité ainsi qu'aux différents candidats à la mairie, estimant que ce sujet devra être une des priorités du prochain mandat. Nous espérons qu'un prochain entretien avec la municipalité nous permettra de montrer l'utilité de consulter les associations lors de l'établissement des projets municipaux et d'aborder les problèmes de circulation douce dans un état d'esprit résolument positif.

¹ http://www.ville-antony.fr/files/BMO/218antony_bassres.pdf page 7

² voir sur <http://www.antonyavelo.canalblog.com>